

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 26 Janvier 2022 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

33



Nombre de membres présents :

30



Nombre de membres ayant donné procuration :

3

L'an deux mille vingt-deux, le Mercredi 26 Janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
M. Jean-Claude ANDRE, Maire de DACHSTEIN
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire PERRAT-LIEBERT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Alexandre DENISTY, ayant donné procuration à M. Julien HAEGY
Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

ASSISTAIENT EN OUTRE :

M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public
Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Richard HARTZER, Dernières Nouvelles d'ALSACE

EXCUSES :

Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Philippe SCHNITZLER, Conseiller Municipal de WASSELONNE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR BRUCHE MOSSIG DU 8 DECEMBRE
2021

N° 2022-143-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU le Procès-Verbal des délibérations du Comité Syndical du PETR Bruche Mossig du 8
Décembre 2021, diffusé à l'ensemble des membres du Comité Syndical, lors de l'invitation
à la séance plénière du 26 Janvier 2022 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

approuve
à l'unanimité

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en Comité Syndical du PETR Bruche Mossig du 8
Décembre 2021, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

N° 2022-144-PETR

EXPOSÉ

Le suivi et la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, nécessite l'acquisition de données dans le but de contribuer à la réalisation d'études et d'analyses.

La dynamique DataGrandEst est mise en œuvre par l'État et la Région Grand Est pour développer la coopération régionale en matière de production, de partage et de valorisation de données dans le Grand Est. Ce partenariat réunit un maximum d'acteur du Grand Est pour mettre en œuvre la stratégie régionale de la donnée.

DataGrandEst est également la structure ayant pris le relais de CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace), auquel le Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche était adhérent.

Afin de continuer à bénéficier du réseau d'échange d'expériences et de savoir-faire, de disposer de données de référence communes avec les autres acteurs publics du Grand Est et de contribuer au développement de la dynamique DataGrandEst, il vous est proposé d'adhérer à cette démarche. L'adhésion est gratuite.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération n°10-30 du 02 février 2011 du syndicat mixte du SCoT de la Bruche portant adhésion au groupement CIGAL ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

d'adhérer à la dynamique DataGrandEst,

autorise

Monsieur le Président à signer et compléter la charte d'adhésion à DataGrandEst,

charge

Monsieur le Président de toute formalité afférente à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Alain FERRY". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "P. E. T. R." at the top and "S.M.S.B.M." at the bottom, with a central emblem.

Alain FERRY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION A LA PLATEFORME « ALSACE MARCHES PUBLICS »

N° 2022-145-PETR

EXPOSÉ

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- ✓ Collectivité européenne d'Alsace,
- ✓ Ville de Strasbourg,
- ✓ Ville de Mulhouse,
- ✓ Eurométropole de Strasbourg,
- ✓ Mulhouse Alsace Agglomération.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- ✓ Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.
- ✓ Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres.
- ✓ Partager les expériences entre acheteurs.

Par délibération du 16 octobre 2019 le PETR Bruche Mossig a adhéré à la structure Alsace Marché Public afin de bénéficier de ses services.

Des changements institutionnels rendent aujourd'hui obligatoire la réadhésion à Alsace Marché Public afin de continuer à bénéficier de ses prestations.

REÇU le

07 FEV. 2022

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

VU la délibération n°10-30 du 02 février 2011 du syndicat mixte du SCoT de la Bruche portant adhésion au groupement CIGAL ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

décide

d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,

approuve

les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération,

autorise

Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation,

charge

Monsieur le Président de toute formalité afférente à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Alain FERRY

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DEFI VELO

N° 2022-146-PETR

EXPOSE

Le défi vélo désormais intitulé « J'y vais ! » existe depuis plus de 10 ans sur le territoire. Il a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme durant le temps du défi et de prolonger cette pratique au-delà.

Les kilomètres effectués sont comptabilisés par structure et un classement est élaboré pour valoriser les structures selon leur taille. Par cette convention, les coorganisateur s'engagent notamment à mutualiser l'organisation, les outils et les frais de coordination ; par exemple la gestion de la communication et le site internet du défi.

Cette année, le défi aura lieu durant 3 semaines : du 2 au 22 mai 2022. La participation financière du PETR Bruche Mossig s'élève à 1000€ TTC., soit un montant constant sur les trois dernières années.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU le projet de Convention de partenariat 2022 Défi « J'y vais » établi entre le PETR Bruche Mossig et l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est ;

CONSIDERANT l'intérêt à décliner le défi vélo sur le territoire Bruche Mossig afin d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme durant le temps du défi et de prolonger cette pratique au-delà ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité,
Approuve

RECU le

07 FÉV. 2022

la participation du PETR Bruche Mossig à l'édition 2022 du défi « J'y vais ! », À LA SOUS-PREFECTURE
de MOLSHEIM

accepte

les termes de la convention de partenariat 2022 Défi « J'y vais » établi entre le PETR Bruche Mossig et l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est,

autorise

le Président à signer ladite convention et les documents s'y rattachant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Alain FERRY



OBJET : FINANCES – ANIMATION GESTION DU PROGRAMME LEADER 2020

N° 2022-147-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU la convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Alsace de la Région Grand Est, signée par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont en date du 1er Décembre 2016 et son avenant n° 3 actant le portage du GAL par le PETR Bruche Mossig, prenant effet à compter du 20 Mai 2019 ;

CONSIDERANT que les missions d'animation gestion font partie des obligations du Groupe d'Action Locale Bruche Mossig Piémont

à l'unanimité,
décide

de solliciter une subvention Leader au titre de l'animation et gestion du programme Leader pour l'année 2020,

et approuve

le budget 2020 pour l'animation et la gestion du programme Leader suivant :

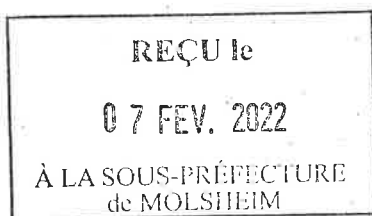
Dépenses 2020	€ TTC	Recettes 2020	€ TTC
Chargé de mission Leader (brut chargé)	46 129,38	Leader	50 000,00
Prestation chambre d'agriculture	13 832,15	PETR Bruche Mossig	17 480,94
Cotisation Leader	600,00		
Frais indirects	6 919,41		
Total	67 480,94		67 480,94

Sollicite

une aide Leader pour l'animation gestion du Programme Leader pour l'année 2020 à hauteur de 50 000€,

charge

le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Alain FERRY



OBJET : FINANCES - ANIMATION GESTION DU PROGRAMME LEADER 2021

N° 2022-148-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU la convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Alsace de la Région Grand Est, signée par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont en date du 1er Décembre 2016 et son avenant n° 3 actant le portage du GAL par le PETR Bruche Mossig, prenant effet à compter du 20 Mai 2019 ;

CONSIDERANT que les missions d'animation gestion font partie des obligations du Groupe d'Action Locale Bruche Mossig Piémont ;

à l'unanimité,

décide

de solliciter une subvention Leader au titre de l'animation et gestion du programme Leader pour l'année 2021,

et approuve

le budget 2021 pour l'animation et la gestion du programme Leader suivant :

Dépenses 2021	€ TTC	Recettes 2021	€ TTC
Chargé de mission Leader (brut chargé)	47 427,00	Leader	50 000,00
Prestation chambre d'agriculture	7 165,26	PETR Bruche Mossig	12 706,31
Cotisation Leader et déplacements	1 000,00		
Frais indirects	7 114,05		
Total	62 706,31		62 706,31

Sollicite

une aide Leader pour l'animation gestion du Programme Leader pour l'année 2021 à hauteur de 50 000€,

charge

le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes.

07 FEV. 2022

À LA SOUSCRIPTION
de MOLSHEIM

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

OBJET : FINANCES -ANIMATION GESTION DU PROGRAMME LEADER 2022

N° 2022-149-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU la convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Alsace de la Région Grand Est, signée par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont en date du 1er Décembre 2016 et son avenant n° 3 actant le portage du GAL par le PETR Bruche Mossig, prenant effet à compter du 20 Mai 2019 ;

CONSIDERANT que les missions d'animation gestion font partie des obligations du Groupe d'Action Locale Bruche Mossig Piémont

à l'unanimité,

décide

D'animer et gérer le programme Leader du GAL Bruche Mossig Piémont pour l'année 2022

et approuve

le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses 2022	€ TTC	Recettes 2022	€ TTC
Chargé de mission Leader (brut chargé)	46 000,00	Leader	50 000,00
Gestionnaire Leader (brut chargé)	36 000,00	PETR Bruche Mossig	33 000,00
Cotisation Leader et frais de déplacements	1 000,00		
Total	83 000,00		83 000,00

Sollicite

une aide Leader pour l'animation gestion du Programme Leader pour l'année 2022 à hauteur de 50 000€,

charge

le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes.

REÇU le

07 FEV. 2022

**À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM**

POUR EXTRAIT CONFORMÉ

Le Président,



Alain FERRY



OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021

N° 2022-150-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activités annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

VU à ce titre, le rapport d'activités 2021 du PETR comportant :

- une présentation du contexte,
- une présentation de la structure et de ses moyens,
- une présentation générale des compétences et des missions,
- les actions et réalisations 2021,

et diffusé à l'ensemble des membres du Comité Syndical dans sa forme définitive le 25 janvier 2022 ;

ENTENDU les commentaires de Monsieur Alain FERRY Président et les explications complémentaires apportées par Madame Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

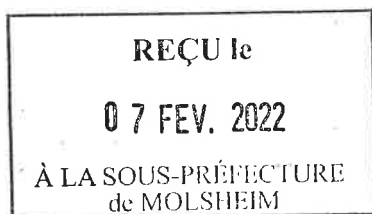
à l'unanimité,

prend acte

dans la rédaction proposée, du rapport d'activités 2021 du PETR Bruche Mossig.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain FERRY", is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "P.E.T.R." at the top and "BRUCHE MOSSIG" at the bottom, with a central emblem.

Alain FERRY

OBJET : FINANCES – COMPTE DE GESTION 2021

N° 2022-151-PETR

EXPOSE

Le receveur du PETR Bruche Mossig a établi le Compte de Gestion de l'exercice 2021 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat au cours de l'exercice 2021.

Ce compte correspond en tout point au Compte Administratif établi par le PETR.
Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice	Excédent	Déficit
Fonctionnement	145 528,94€	
Investissement	82 057,63€	
Solde global	227 586,57€	

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU le Compte de Gestion établi au titre de l'exercice comptable 2021 établi par le comptable public responsable de la Trésorerie d'Erstein, M. Marc REMY, Trésorier du PETR Bruche Mossig, et présenté par M. Thierry HOEFFERLIN, conseiller du Trésor Public aux décideurs locaux du secteur Molsheim-Mutzig ;

CONSTATANT la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur Daniel ACKER – Vice-Président du PETR en charge des finances ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

REÇU le

approuve

07 FEV. 2022

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2021,

**À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM**

demande

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à M. Marc REMY Comptable au cours de l'exercice 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

OBJET : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

N° 2022-152-PETR

EXPOSE

Le Compte Administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2021, tel qu'il résulte du Budget Primitif adopté par délibération n°2021-100 du PETR Bruche-Mossig en date du 17 Février 2021.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement, d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

L'exercice 2021 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un excédent en fonctionnement et en investissement de 145.5K€ et 82€ respectivement avant report des résultats de l'exercice 2020. Le résultat cumulé après report s'élève 212,5K€ en fonctionnement et 200,4K€ en investissement.

La part dans ce résultat en fonctionnement du boni de liquidation perçu suite à l'exécution de la dissolution du Pays Bruche Mossig Piémont (122K€) est à relever ainsi que le capital hérité du SCoT en investissement.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 591,1K€ (443,5 K€ en 2020).

Section de fonctionnement

Le chapitre 011, *Charges à caractère général*, prévu à 271 745,63€ à un taux d'exécution de 70% avec 191 862,66€ émis en mandats.

Le renforcement du chapitre 012, *Charges de personnel et frais assimilés*, par 30 000€ dans le cadre d'une décision modificative, a été opportun avec 563 840€ budgétés au total pour 540 055,96€ mandatés.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 748 579.53€, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre du chapitre 042 pour 96 647,67€.

Pour les recettes de fonctionnement au chapitre 74 *Dotation et fonctionnement*, des titres ont été émis pour 866 414,61€ avec 937 205€ budgétés.

Les contributions des membres, enregistrées au compte 74751 *Participation GFP de rattachement*, en constituent le principal (57%) avec 495 768€ inscrits et encaissés.

Une bonne surprise au compte 74711 avec le versement très rapide de la subvention FNADT de 15 000 € pour le recrutement d'une personne peu expérimentée de moins de 25 ans dans le cadre du dispositif VTA.

Cependant les crédits inscrits au compte 7461 DGD pour 15 000€ n'ont pas été perçus.

Sur le compte 7472 *Participation Région* budgété à 120 853€, les titres encaissés s'élèvent à 125 820€ : 12 517€ dans le cadre du dispositif SARE pour l'acompte sur rémunération des Actes de l'EIE en 2020, 66 000€ pour l'ingénierie territoriale (solde 2020 et acompte 2021), 47 302€ pour l'animation économique (animation pépinière - solde 2019 + 2020 - et acompte pôle Créa et chèques Créa).

Le compte 74758 retrace les subventions annuelles de la Ville de Mutzig et de la CCRMM à la gestion et l'animation de Tremplin pour de 15 000€ respectivement.

Au compte 7473 les subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace ont été versées à hauteur de 28 505€ pour l'accompagnement de publics BRSA dans des projets de création d'entreprise (12 039€) et l'étude mobilité (16 466€).

Les crédits inscrits au 7477 pour 148 695€ correspondent aux subventions FEADER dans le cadre du programme LEADER (décalage de 3 ans): 118 555,20€ ont été réalisés correspondant à l'animation / gestion du programme année 2018 et 2019 et au solde du projet communication des Offices de tourisme.

Au compte 7478 prévu à hauteur de 95 423€, 52 766,40€ ont été encaissés, à savoir 16 586,40 € de la Caisse des Dépôts pour l'étude mobilité et 36 180€ de l'ADEME pour le poste EIE 2020. A cela s'ajoutent 2 276,16€ au chapitre 016 *Atténuation de charges* par suite d'un arrêt maladie.

Les 37 000€ de recettes prévues au compte 70 pour les rémunérations du PETR sur les conventions de valorisation de travaux communaux en certificats d'économie d'énergie n'ont pas été encaissés.

Ainsi le total des recettes de gestion courante budgété pour 974 205€ s'élève à 868 692,88€.

Le boni de liquidation de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont (conf supra) vient compléter **les recettes réelles de fonctionnement à 990 756,14€** de titres émis.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* budgétées pour 24 000€ se sont élevées à 3 443,24€ versés à la caisse de dépôts et consignations pour les indemnités au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du SCoT.

Les crédits inscrits au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*, pour 153 967€, n'ont pas été utilisés.

Les crédits inscrits au chapitre 21 *Immobilisations corporelles* pour 22 000€ ont été partiellement exécutés avec l'achat d'équipement informatique, d'un téléphone et d'une caméra thermique pour 13 180,86€.

Le chapitre 020 *Dépenses imprévues* crédité de 15 000€ n'a pas été mobilisé.

Ainsi **les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 16 624,10€** pour 214 967,20€ budgétés.

Les recettes d'investissement prévus au BP 2021 sont les recettes d'ordre d'investissement pour 96 647,67 € correspondant aux titres émis au chapitre 040 *Opération d'ordre de transfert entre sections*. S'y ajoutent **2 034,06 € de recettes réelles d'investissement** perçues au chapitre 10 *Dotation, fonds divers et réserves* » au titre du FCTVA.

Ainsi le total des recettes d'investissement, prévu au BP à hauteur de 96 647,67€, s'élève à 98 681,73€.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2021 arrêté par délibération n° 2021-100 du PETR Bruche-Mossig en date du 17 février 2021 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du Compte de Gestion 2021 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Daniel ACKER, Vice-Président en charge des finances et Madame Michèle HEUSSNER Directrice du PETR;

ET APRES en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER, Vice-Président en charge des finances, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

à l'unanimité,

approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2021 présenté par le Vice-Président en charge des finances,

arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2021, aux chiffres mentionnés ci-dessous :

Résultats de l'exercice	Excédent	Déficit
Fonctionnement	145 528,94€	-
Investissement	82 057,63€	
Solde global	227 586,57€	

autorise

Monsieur le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

PETR BRUCHE MOSSIG

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le PETR Bruche Mossig constitué entre la Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, et la Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE, regroupe 68 communes totalisant 87 234 habitants (données INSEE 2022 – population totale).

Le Syndicat Mixte du SCOT Bruche-Mossig, devenu Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig (AP du 20 Février 2019), a organisé sa transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, dans une approche prospective à long terme.

Jusqu'en 2018 le Syndicat Mixte avait pour unique objet l'élaboration et la mise en œuvre du [Schéma de Cohérence Territoriale](#) sur l'ensemble de son territoire.

Depuis il a élargi ses compétences à l'élaboration du [plan climat](#), puis après sa transformation en PETR, il a repris les actions portées jusque-là par le Pays Bruche Mossig Piémont en faveur du [développement économique](#) (Programme Leader, Tremplin entreprises, ...) et de la [transition énergétique](#) (EIE, OKTAVE, territoire solaire, mobilité, ...).

Malgré la crise sanitaire qui n'a pas facilité le travail, le PETR peut faire valoir dans son rapport d'activités de 2021 :

- Le [SCOT](#) approuvé à l'unanimité.
- Le [plan climat](#) validé.
- La poursuite du développement de la pépinière [Tremplin Entreprises](#) comme lieu de référencement de l'entrepreneuriat du territoire (taux d'occupation passé à 88%, 137 porteurs de projets d'entreprise conseillés, 33 BRSA accompagnés).
- l'étude sur la [mobilité](#) finalisée par le cabinet TTK
- 6 réunions du comité syndical, 12 pour le bureau du PETR
- plus de 500 personnes conseillées par [l'espace info énergie](#) (Réseau FAIRE/SARE)
- 32 communes visitées par le [Conseiller en Énergie Partagé](#) en 3 mois d'activités
- 14 conventions [CEE](#) signées pour une économie d'énergie potentielle de 14,62 GWh et une subvention potentielle maximale de 96 095€ pour les collectivités et 20 549€ pour le PETR.
- 9 nouveaux projets retenus pour des financements [Leader](#) et l'abondement de 350 000€ de l'enveloppe attribuée au Groupe d'Action Locale

2. PRIORITES DU BUDGET 2021

Les besoins financiers du PETR pour 2021 avaient été chiffrés à 1 256 200,50€, essentiellement du fonctionnement (83%).

30% des charges ont été affectées au [développement territorial](#) (Leader+ Tremplin), 43% à la [transition énergétique](#), 15% au [SCoT](#) et 12% à la direction générale.

Le grand principe retenu par l'assemblée est la **stabilité du montant des contributions financières de ses membres**. Celles-ci sont organisée en application de l'article n° 18 des statuts du PETR Bruche Mossig Piémont qui organise le régime des contributions,

Section de fonctionnement : 1 041 233,30€

Les dépenses de fonctionnement étaient essentiellement consacrées aux charges de personnel et aux études (mobilité, plan climat, évaluation Leader):

- Charges à caractère général : 301 745,63€
en forte augmentation notamment sur le compte 617 avec les études mobilité, ZA, PCAET, l'évaluation Leader, ...
- Charges de personnel et frais assimilés : 533 840,00€
chiffrées en effectif stable
- Dépenses imprévues 4 000,00€
- Autres charges de gestion courantes : 45 000,00€
- Charges exceptionnelles : 60 000,00 €
- Les dépenses d'ordres : Dotations aux amortissements : 96 647,67€

Les recettes de fonctionnement, à 47% basées sur les contributions des membres, impactées par une baisse des subventions de fonctionnement et la mobilisation de nouvelles formes de financements à l'acte, pour l'animation économique et le conseil aux particuliers en rénovation énergétique, ou la valorisation de travaux issus des conseils aux communes (CEE) :

Contributions syndicales : 495 768,00 €

25% pour la CCVB, 47% pour la CCRMM, 28% pour la CCMV

Dotations et subventions de fonctionnement : 441 437,00€

Avec une évolution pour le financement de l'EIE et de Tremplin via la substitution des subventions de la Région et de l'ADEME par des dispositifs de rémunérations à l'acte

- De la Région Grand Est au titre de l'aide à l'ingénierie : 35 634,00€
- De la Région Grand Est au titre du dispositif **Chèques Créa** 12 000,00€
- De la Région Grand Est au titre du dispositif **Pôle Coopération** 25 000,00€
- De la Région Grand Est au titre du SARE pour **l'EIE** 10 730,00€
- Du dispositif SARE via la rémunération des actes en **CEE** 37 489,00€
- De l'ADEME au titre de la démarche **CAE** 2017-2021 48 837,00€
- Du FEADER au titre de la démarche **CAE** 2017-2021 68 180,00€
- Du FEADER pour la mise en œuvre du programme **Leader** 80 515,00€
- De l'ADEME au titre du dispositif **Tenmod Mobility** 30 000,00€
- De la Banque des Territoires pour l'étude **mobilité** 16 586,00€
- Du CD67(CEA) pour l'étude **mobilité** 16 466,00€
- De l'Etat au titre de la DGD pour le **SCoT** 15 000,00€
- De la Collectivité Européenne d'Alsace pour le suivi **BRSA** 15 000,00€
- Participation CCRMM pour **Tremplin Entreprises** : 15 000,00€
- Participation ville de Mutzig **Tremplin Entreprises** : 15 000,00€

Produits des services : 37 000,00€, dont

- Partenariats privés pour des animations à **Tremplin** 2 000,00€
- Valorisation **CEE** -travaux sur bâtiments et éclairage public 35 000,00€

Excédent de fonctionnement reporté de 2020 : 67 028,30€

Section d'investissement : 214 967,20€, enveloppe peu mobilisée, héritée du SCoT

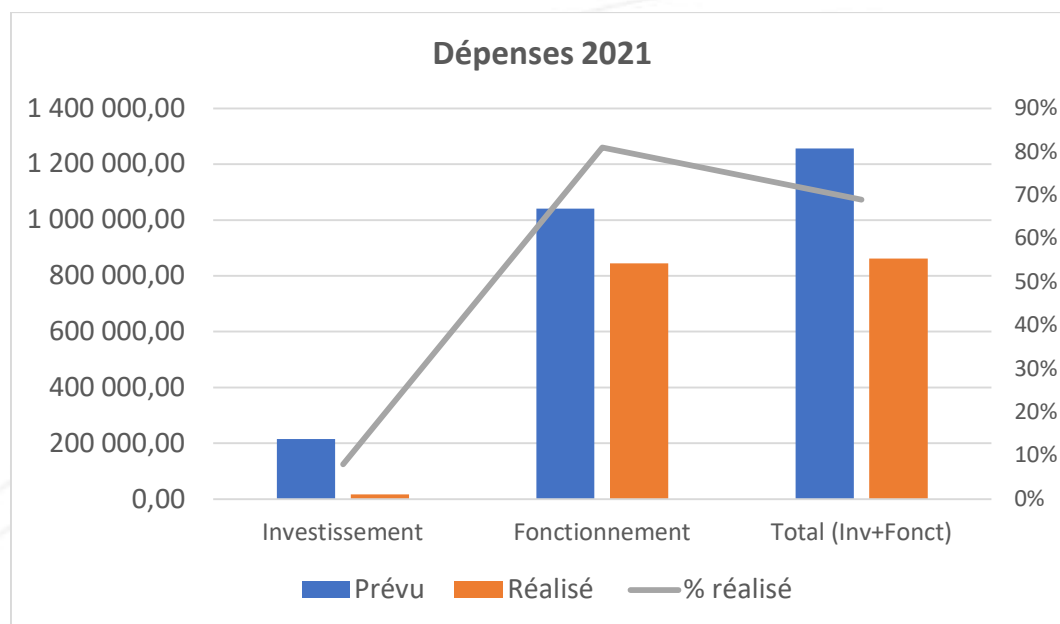
Les dépenses d'investissement:

- Immobilisations incorporelles (document d'urbanisme, logiciel) : 24 000,00€
- Immobilisations corporelles (matériel informatique, caméra thermique, mobilier) 22 000,00€
- Subventions d'équipements versées (fonds dédié TE) 153 967,20€

- La ligne pour dépenses imprévues est créditée de 15 000,00€
- Les recettes d'investissement :
- Un excédent d'investissement reporté de 2020 de 118 319,53€
 - Les opérations d'ordre de transfert entre sections qui s'élèvent à 96 647,67€, dont 70 667,13€ pour l'amortissement des documents d'urbanisme.

3. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le taux d'exécution du compte administratif 2021 du PETR Bruche Mossig est 99,74% en recettes, 65% en dépenses.



Section de fonctionnement

Le chapitre 011, *Charges à caractère général*, prévu à 271 745,63€ à un taux d'exécution de 70% avec 191 862,66€ émis en mandats.

Le renforcement du chapitre 012, *Charges de personnel et frais assimilés*, par 30 000€ dans le cadre d'une décision modificative, a été opportun avec 563 840€ budgétés au total pour 540 055,96€ mandatés (impact recrutements réalisés).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 748 579.53€, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre du chapitre 042 pour 96 647,67€.

Pour les recettes de fonctionnement au chapitre 74 *Dotation et fonctionnement*, des titres ont été émis pour 866 414,61€ avec 937 205€ budgétés.

Les contributions des membres, enregistrées au compte 74751 *Participation GFP de rattachement*, en constituent le principal (57%) avec 495 768€ inscrits et encaissés.

Le compte 74711 a été crédité de la subvention FNADT de 15 000 pour le recrutement d'une personne peu expérimentée de moins de 25 ans dans le cadre du dispositif VTA.

Par contre les crédits inscrits au compte 7461 DGD pour 15 000€ n'ont pas été perçus.

Sur le compte 7472 *Participation Région* budgété à 120 853€, les titres encaissés s'élèvent à 125 820€ : 12 5717€ dans le cadre du dispositif SARE pour l'acompte sur rémunération des Actes de l'EIE en 2020, 60 000€ pour l'ingénierie territoriale (solde 2020 et acompte 2021), 47 302€ pour l'animation économique (animation pépinière -solde 2019 + 2020- et acompte pôle Créa et chèques Créa).

Le compte 74758 retrace les subventions annuelles de la Ville de Mutzig et de la CCRMM à la gestion et l'animation de Tremplin pour de 15 000€ respectivement.

Au compte 7473 les subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace ont été versées à hauteur de 28 505€ pour l'accompagnement de publics BRSA dans des projets de création d'entreprise (12 039€) et l'étude mobilité (16 466€).

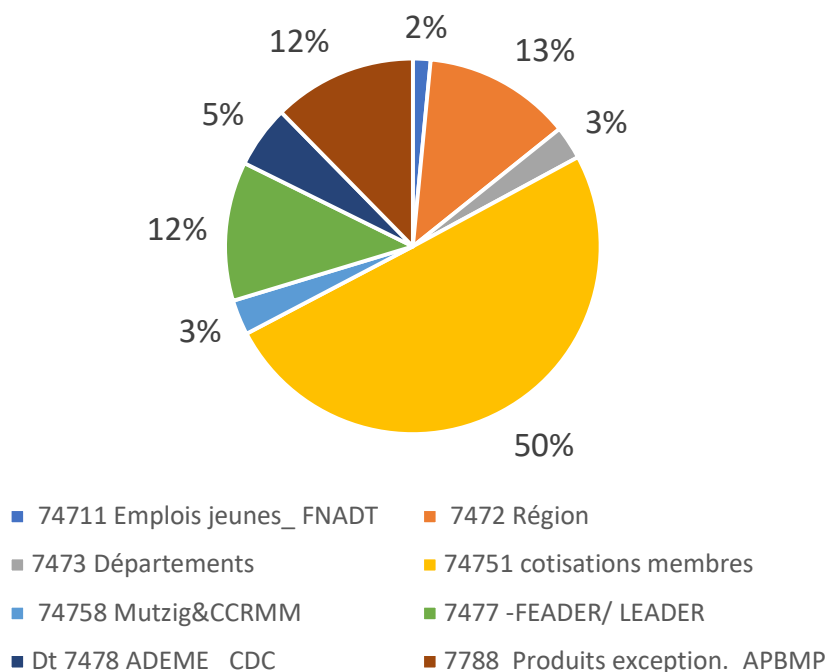
Les crédits inscrits au 7477 pour 148 695€ correspondent aux subventions FEADER dans le cadre du programme LEADER (décalage de 3 ans) : 118 555,20€ ont été réalisés correspondant à l'animation / gestion du programme année 2018 et 2019 et au solde du projet communication des Offices de tourisme.

Au compte 7478 prévu à hauteur de 95 423€, 52 766,40€ ont été encaissés, à savoir 16586,40 € de la Caisse des Dépôts pour l'étude mobilité et 36 180€ de l'ADEME pour le poste EIE 2020. A cela s'ajoutent 2 276,16€ au chapitre 016 *Atténuation de charges* suite à un arrêt maladie.

Les 37 000€ de recettes prévues au compte 70 pour les rémunérations du PETR sur les conventions de valorisation de travaux communaux en certificats d'économie d'énergie n'ont pas été encaissés. Ainsi le total des recettes de gestion courante, budgété pour 974 205€, s'élève à 868 692,88€.

Le boni de liquidation de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont (conf supra) vient compléter les recettes réelles de fonctionnement à 990 756,14€ de titres émis.

Recettes réelles de fonctionnement 2021



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* budgétées pour 24 000€ se sont élevées à 3 443,24€ versés à la caisse de dépôts et consignations pour les indemnités au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du SCoT.

Les crédits inscrits au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*, pour 153 967€, n'ont pas été utilisés.

Les crédits inscrits au chapitre 21 *Immobilisations corporelles* pour 22 000€ ont été partiellement exécutés avec l'achat d'équipement informatique, d'un téléphone et d'une caméra thermique pour 13 180,86€.

Le chapitre 020 *Dépenses imprévues* crédité de 15 000€ n'a pas été mobilisé.

Ainsi les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 16 624,10€ pour 214 967,20€ budgétés.

Les recettes d'investissement prévus au BP 2021 sont les recettes d'ordre d'investissement pour 96 647,67 € correspondant aux titres émis au chapitre 040 *Opération d'ordre de transfert entre sections*. S'y ajoutent 2 034,06 € de recettes réelles d'investissement perçues au chapitre 10 *Dotation, fonds divers et réserves* » au titre du FCTVA.

Ainsi le total des recettes d'investissement, prévu au BP à hauteur de 96 647,67€, s'élève à 98 681,73€.

4. MONTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Recettes	Prévu	Réalisé	% réalisé
Total (Inv+Fonct)	1 256 200,50	1 274 785,70	101%
Investissement	214 967,20	217 001,26	101%
Fonctionnement	1 041 233,30	1 057 784,44	102%

Dépenses	Prévu	Réalisé	% réalisé
Total (Inv+Fonct)	1 256 200,50	861 851,30	69%
Investissement	214 967,20	16 624,10	8%
Fonctionnement	1 041 233,30	845 227,20	81%

5. CREDITS D'INVESTISSEMENT ET LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Les recettes d'investissement sont présentées en supra à la fin du point 3.

Le PETR n'a pas de programme d'investissement pluriannuel.

6. NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET DE L'ÉPARGNE NETTE

L'exercice 2021 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un excédent en fonctionnement et en investissement de 145.5K€ et 82€ de respectivement avant report des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat cumulé après report s'élève 212,5K€ en fonctionnement et 200,4K€ en investissement.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 591,1K€ (443,5 K€ en 2020).

7. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Pas d'endettement

8. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Pas d'endettement

9. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Pas de fiscalité directe

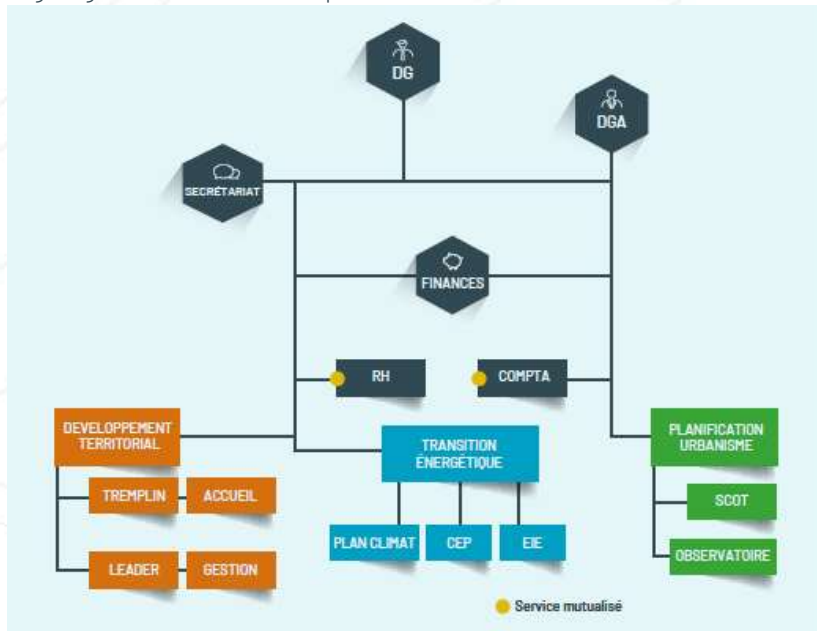
10. PRINCIPAUX RATIOS

Pas de dette, pas de déficit

11. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, le PETR dispose d'une équipe de 10 personnes affectées à la direction générale et aux 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme intégrant le SCOT ;
 - La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le PCAET, l'EIE et la démarche volontaire initialement engagée par le Pays BMP ;
 - Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader
- L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre 2021 :



Pour compléter ses effectifs en propre, le PETR a contracté une convention avec la CCRMM pour la mutualisation d'un agent à 0,6ETP en charge des payes et de la comptabilité du PETR, et en appui pour le secrétariat des assemblées.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2021 :

Service	Emploi	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire de travail
Direction	Directeur	A	Administrative	Attaché	35H
	Directeur Adjoint Chargé du SCoT	A	Technique	Ingénieur	35H
SCoT	Chargé de mission observatoire	B	Technique	Technicien territorial	35H
Secrétariat	Coordinatrice administrative chargée d'accueil	B	Administrative	Rédacteur principal	35H
Développement Territorial	Directeur de Tremplin-animateur économique	A	Administrative	Attaché principal	35H
	Chargé de programme LEader	A	Administrative	Attaché	35H à 80%
Transition énergétique	Conseiller Energie Partagé	A	Technique	Ingénieur	35H
	Coordinateur Climat Air Energie	A	Technique	Ingénieur	35H
	Conseiller Info Energie	A	Administrative	Attaché	35H

Les charges de personnel se sont élevées à 540 055,96€ en 2021. Elles sont en augmentation par suite de 2 recrutements intervenus au 1er septembre 2021 : jeune géomaticien dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial Administration + conseiller en énergie partagé (contrat de 3 ans financé à 80% par l'ADEME) après le départ du chargé de mission plan climat.

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

N° 2022-153-PETR

EXPOSE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3500 habitants), le Comité Syndical doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants.

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 ont été établies sur la base des **principes et hypothèses** suivants :

- ✓ Stabilité des contributions des membres, à l'identique de 2020 et 2021 : 495 768€.
- ✓ Charges de personnel à la hausse : +6,7% (impacts recrutements (CEP, géomaticien, gestion Leader)
- ✓ Renforcement de l'équipement informatique (renouvellement serveur, acquisition logiciels et ordinateurs)
- ✓ Continuité dans l'action pour l'animation économique, et pour la rénovation énergétique.
- ✓ Candidature du PETR pour le programme Leader 2023-27.
- ✓ Lancement de l'animation du SCoT approuvé et de l'appui aux communes pour sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'observatoire en cours de développement.
- ✓ Suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan climat.
- ✓ Suivi et appui à la mise en œuvre de l'étude mobilité.

Hypothèses :

- ✓ renouvellement de l'aide ingénierie de la Région (40 000€)
- ✓ participation du Piémont des Vosges pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise (6 000€)
- ✓ obtentions de financements FEADER ou ADEME pour des actions de sensibilisation au plan climat
- ✓ soutien de France mobilité pour des actions mobilité

Dans cette approche, le **montant des charges**, hors opérations d'ordre et amortissements, est **estimé à près de 894 000,00 €** dont :

- 31 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 37 % à la transition énergétique,
- 14% au SCoT
- 17 % pour la direction générale.

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PREFECTURE
de MOLSHEIM

Les charges de personnel sont chiffrées à près de 602 000 € (+6,7%).

En complément des actions déjà engagées, de nouvelles opérations sont proposées : élaboration du programme Leader 2023-27 (18 700 €), ateliers et fiches SCoT (25 000 €), financements de l'animation économique (22 200K €), suivi du plan climat (15 000 €), mobilité (étude signalétique, lancement de nouveaux services) pour 30 000 €, équipement informatique (35 000 €) et Fonds dédié pour la transition (60 000 €) en investissement.

Le budget communication est proposé pour 14 000 €.

Au niveau des recettes la part stable des cotisations des membres (495 768€) représentent 58% des produits face à une baisse des subventions et rémunérations d'actes escomptées pour 283 758€ (33%).

Les subventions ou rémunérations d'actes prévues comprennent

- un financement de la CeA pour le conseil aux BRSA (12 039€),
- le dispositif chèque Créa et pôle Créa de la Région Grand Est pour 33 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 65 000 €,
- la subvention du FNADT au titre du dispositif VTA pour le poste de chargé de mission pour la mise en œuvre d'un observatoire du SCoT (10 000€),
- le financement ADEME pour le poste de CEP (42 500€),
- la Région et le dispositif SARE pour l'EIE (56 219€),

ainsi que des subventions escomptées à savoir celles de l'ADEME ou du FEADER pour la sensibilisation au plan climat (10 000€), France Mobilité (15 000€), ainsi que celle de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €).

Des recettes liées à la valorisation en certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur les bâtiments communaux sont prévues à hauteur de 38 000€.

A cela s'ajoutent des participations au fonctionnement de Tremplin (38 000€) ainsi que la contribution d'OKTAVE (2000€).

Dans cette approche les fonds propres seraient mobilisés à hauteur de 13 000€ pour l'investissement.

Ceci porterait le budget global, hors opérations d'ordre et amortissements, à près de 894 000€.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi du 22 Juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;
- VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget ;
- VU l'approche technique de la situation financière du PETR Bruche Mossig présentée à savoir notamment :
- Un tableau récapitulatif des contributions prévisionnelles des collectivités au titre de 2022, réparties selon les clés de financement en vigueur,
 - Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 du PETR,
 - Une projection prévisionnelle analytique du Budget Primitif de l'exercice 2022.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Prend acte

De la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base d'un rapport portant sur le budget du PETR,

Demande

au Président de préparer le budget 2022 selon les orientations ainsi définies,

Autorise

le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

REÇU le

07 FEV. 2022

**À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM**

PETR BRUCHE MOSSIG NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les charges réelles de fonctionnement se sont élevées à 748 579,53€, pour 823 331,05€ budgétés.

Le montant estimé des charges pour l'exercice 2022, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à près de 894 000,00 € dont :

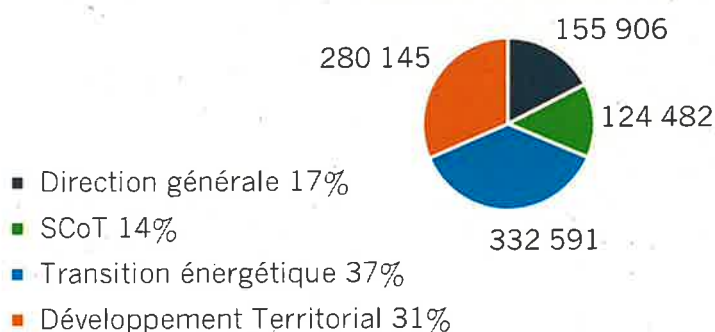
- 31 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 37 % à la transition énergétique,
- 14% au SCoT
- 17 % pour la direction générale

REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Répartition des dépenses



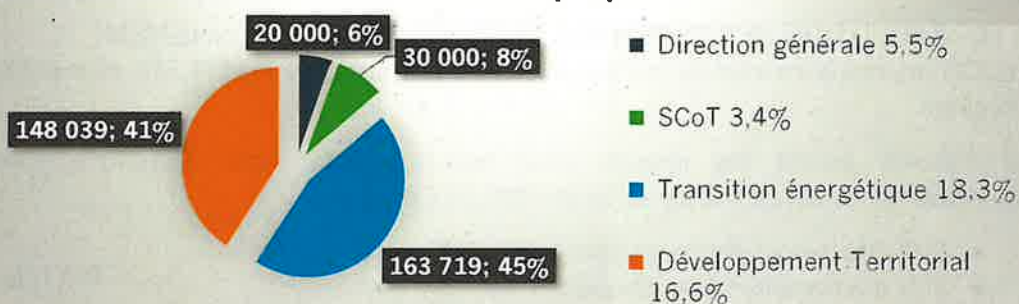
En complément des actions déjà engagées, de nouvelles opérations sont proposées : élaboration du programme Leader 2023-27 (18 700 €), ateliers et fiches SCoT (25 000 €), financements de l'animation économique (22 200 €), suivi du plan climat (15 000 €), mobilité (étude signalétique, lancement de nouveaux services) pour 30 000 €, équipement informatique (35 000 €) et Fonds dédié pour la transition (60 000 €) en investissement. En complément des actions déjà engagées, de nouvelles opérations sont proposées : élaboration du programme Leader 2023-27 (18 700 €), ateliers et fiches SCoT (25 000 €), financements de l'animation économique (22 200 €), suivi du plan climat (15 000 €), mobilité (étude signalétique, lancement de nouveaux services) pour 30 000 €, équipement informatique (35 000 €) et Fonds dédié pour la transition (60 000 €) en investissement.

Le budget communication est proposé pour 14 000 €.

2. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Au niveau des recettes, le montant stable des cotisations des membres (495 768€) représente 58% des produits face à une baisse des subventions et rémunérations d'actes escomptées pour 283 758€ (33%).

Recettes hors contributions et fonds propres



Les subventions ou rémunérations d'actes prévues comprennent

- un financement de la CeA pour le conseil aux BRSA (12 039€),
- le dispositif chèque Créa et pôle Créa de la Région Grand Est pour 33 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 65 000 €,
- la subvention du FNADT au titre du dispositif VTA pour le poste de chargé de mission pour la mise en œuvre d'un observatoire du SCoT (10 000€),
- le financement ADEME pour le poste de CEP (42 500€),
- la Région et le dispositif SARE pour l'EIE (56 219€),

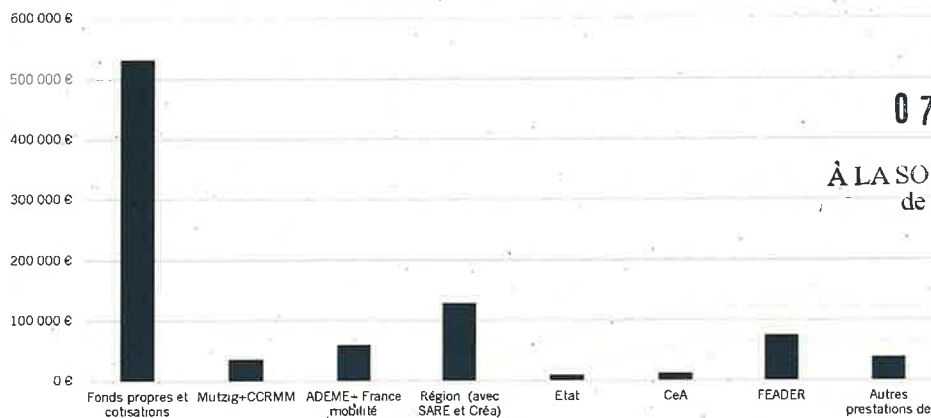
ainsi que des subventions escomptées à savoir celles de l'ADEME ou du FEADER pour la sensibilisation au plan climat (10 000€), France Mobilité (15 000€), ainsi que celle de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €):

Des recettes liées à la valorisation en certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur les bâtiments communaux sont prévues à hauteur de 38 000€.

A cela s'ajoutent des participations au fonctionnement de Tremplin (38 000€) ainsi que la contribution d'OKTAVE (2000€).

Dans cette approche les fonds propres seraient mobilisés à hauteur de 13 000€ pour l'investissement.

Ressources prévisionnelles 2021



REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Ceci porterait le budget global, hors opérations d'ordre et amortissements, à près de 894 000€.

PETR BRUCHE MOSSIG - BUDGET PREVISIONNEL ANALYTHIQUE CONSOLIDE 2022

DEPENSES	Montant	%	RECETTES	Montant	%
BP2022			BP2022		
Personnel et charges	665 100	74%	PRODUITS D'EXPLOITATION	609 367	68%
Direction générale (après ventilation (1))	131 906	20%	Fonds propres- cotisations	531 367	59%
SCoT (après ventilation (2))	91 482	69%	Financements Tremplin CCRMM_Mutzig	30 000	
Transition énergétique	206 591	31%	Partenariats privés Tremplin	2 000	
Développement territorial	235 120	35%	CCPR et CCPSO / porteurs de projets accueillis?	6 000	
ACTIONS	213 954	24%	Valorisation CEE travaux batiments + EP	38 000	
Direction générale	23 500	11%	Participation Oktave	2 000	
SCoT	28 000	13%	SUBVENTIONS & REMUNERATIONS	283 758	32%
Transition énergétique	119 500	56%	subventions transition énergétique	123 719	44%
Développement territorial	42 954	20%	subventions développement territorial	110 039	39%
COMMUNICATION	14 072	2%	subventions SCoT	30 000	11%
Direction générale	500	4%	subventions direction générale	20 000	7%
SCoT	5 000	36%			
Transition énergétique	6 500	46%			
Développement territorial	2 072	15%			
TOTAL des CHARGES	893 125	100%	TOTAL des PRODUITS	893 125	100%

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 ont été établies sur la base des principes et hypothèses suivants :

- ✓ Stabilité des contributions des membres, à l'identique de 2020 et 2021 : 495 768€.
- ✓ Charges de personnel à la hausse : +6,7% (impacts recrutements (CEP, géomaticien, gestion Leader)
- ✓ Renforcement de l'équipement informatique (renouvellement serveur, acquisition logiciels et ordinateurs)

- ✓ Continuité dans l'action pour l'animation économique, et pour la rénovation énergétique.
- ✓ Candidature du PETR pour le programme Leader 2023-27
- ✓ Lancement de l'animation du SCoT approuvé et de l'appui aux communes pour sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'observatoire en cours de développement
- ✓ Suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan climat
- ✓ Suivi et appui à la mise en œuvre de l'étude mobilité

Hypothèses :

- ✓ renouvellement de l'aide ingénierie de la Région (40 000€)
- ✓ participation du Piémont des Vosges pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise (6 000€)
- ✓ obtentions de financements FEADER ou ADEME pour des actions de sensibilisation au plan climat
- ✓ soutien de France mobilité pour des actions mobilité

4. ENGAGEMENT PLURIANNUELS ENVISAGÉS

Le PETR n'a pas de programme d'investissement pluriannuel.

5. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Le PETR n'a pas contracté d'emprunt.

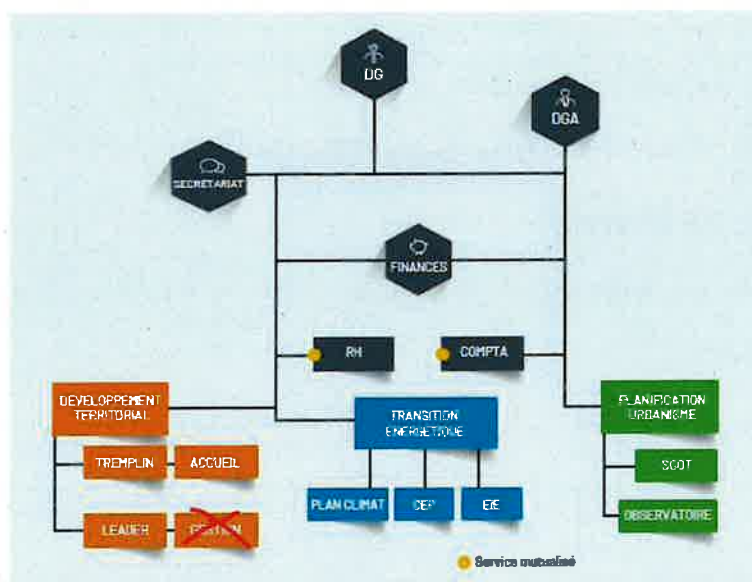
L'exercice 2021 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un excédent en fonctionnement et en investissement de 145,5K€ et 82€ de respectivement avant report des résultats de l'exercice 2020. Le résultat cumulé après report s'élève 212,5K€ en fonctionnement et 200,4K€ en investissement. Les fonds propres de l'association s'élèvent à 591,1K€ (443,5 K€ en 2020).

6. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2021, le PETR dispose d'une équipe de 10 personnes affectées à la direction générale et aux 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme intégrant le SCOT ;
- La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le PCAET; l'EIE et la démarche volontaire initialement engagée par le Pays BMP ;
- Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader

L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre 2021 :



REÇU le

07 FEV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Pour compléter ses effectifs en propre, le PETR a contracté une convention avec la CCRMM pour la mutualisation d'un agent à 0,6ETP en charge des payes et de la comptabilité du PETR, et en appui pour le secrétariat des assemblées.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2021 :

Service	Emploi	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire de travail
Direction	Directeur	A	Administrative	Attaché	35H
	Directeur Adjoint Chargé du SCoT	A	Technique	Ingénieur	35H
SCoT	Chargé de mission observatoire	B	Technique	Technicien territorial	35H
Secrétariat	Coordinatrice administrative chargée d'accueil	B	Administrative	Rédacteur principal	35H
Développement Territorial	Directeur de Tremplin-animateur économique	A	Administrative	Attaché principal	35H
	Chargé de programme LEADER	A	Administrative	Attaché	35H à 80%
Transition énergétique	Conseiller Energie Partagé	A	Technique	Ingénieur	35H
	Coordinateur Climat Air Energie	A	Technique	Ingénieur	35H
	Conseiller Info Energie	A	Administrative	Attaché	35H

Au 10 janvier 2022, ces effectifs ont été complétés par une personne en charge de la gestion du programme LEADER, fonction précédemment assurée par la Chambre d'agriculture. Cet agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B, a été engagé en qualité de chargée de mission gestionnaire du programme Leader 2014-2022, sur un contrat de 35H d'1 an sur la base de l'article 3, II de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 «pour mener à bien un projet ou une opération identifiée»

7. DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se sont élevées à 540 055,96€ en 2021. Elles sont en augmentation par rapport à 2020, suite à 2 recrutements intervenus au 1er septembre 2021 : jeune géomaticien dans

le cadre du dispositif Volontariat Territorial Administration + conseiller en énergie partagé (contrat de 3 ans financé à 80% par l'ADEME) après le départ du chargé de mission plan climat.
Pour 2022, se rajoute le poste de gestionnaire Leader (conf supra).

Ainsi, les charges de personnel sont chiffrées à près de 602 000 € (+6,7%).

8. DUREE EFFECTIVE DE TRAVAIL

Par délibération n°2021_137, le comité syndical du PETR a décidé qu'à compter du 01/01/2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, calculée comme suit :

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1596 heures annuelles travaillées arrondies à 1600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1607 heures annuelles travaillées

9. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES LIEES POUR 2022

Il n'est pas prévu de nouveaux recrutements après ceux réalisés pour le 1^{er} septembre 2021 et le 10 janvier 2022 :

- 1ETP de géomaticien dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial Administration affecté à la création de l'observatoire nécessaire au suivi de la mise en œuvre du SCoT
- 1ETP de conseiller en énergie partagé (contrat de 3 ans financé à 80% par l'ADEME) après le départ du chargé de mission plan climat
- 1ETP de gestionnaire Leader en complément du poste de chargé de programme Leader à 0,8ETP

